

## **(Re)configurations académiques : entre politique et savoirs**

**Sophie-Anne Leterrier  
(CRHES, université d'Artois)**

Pour analyser les rapports entre littérature et science, on peut s'interroger sur le sens des mots, des notions, sur les champs lexicaux propres à chacun. On peut se demander si c'est bien la même langue qui est employée pour parler du monde naturel et de celui de l'art, analyser des usages et des modèles littéraires ou scientifiques. On peut observer les interférences, les espaces partagés ou réservés, partir à la recherche des genres hybrides, des concepts migrants, des transferts de paradigmes. On peut aussi s'interroger sur les relations symboliques entre les deux champs, ou encore sur la hiérarchie qui les gouverne. De ce point de vue, l'histoire des institutions de savoir apporte des éléments utiles.

Qu'il s'agisse des académies formées au XVII<sup>e</sup> siècle, de l'Institut né pendant la Révolution, des académies restaurées dans le sein de l'Institut de France, chaque époque construit son édifice et y assigne une place aux sciences, une autre aux lettres, qui renvoient à toute une architecture sociale et conceptuelle. Les découpages académiques fournissent une sorte de cartographie des savoirs (parmi d'autres, par exemple les programmes d'étude, les collections éditoriales, les rubriques de classement des bibliothèques...). En France, cette histoire est politique. À chaque époque, l'organisation des savoirs se fait sous la tutelle de l'État, et à son service : pour la gloire du monarque au XVII<sup>e</sup> siècle, en lien avec l'édifice de l'instruction publique depuis 1789. Le fonctionnement de l'institution (le nombre des membres, les règles d'élection et de cooptation, les épurations éventuelles, les missions) en subit le contrecoup. Sans entrer dans l'histoire détaillée de tous ces aspects, nous examinerons les découpages à l'œuvre entre champs, et notamment leur « révolution » à l'occasion de la création de l'Institut, pour en comprendre les enjeux.

### **Organisation des savoirs et naissance des académies**

La création des académies, en France, sous l'Ancien Régime, participe de la centralisation monarchique, mais s'inscrit dans un mouvement global. D'autres sociétés scientifiques permanentes voient le jour au XVII<sup>e</sup> siècle : *Accademia dei Lincei* à Rome (1603) *Accademia del Cimento* à Florence (1657), *Royal Society* à Londres (1645-1652), autant de sociétés distinctes par leur fonctionnement, mais comparables dans leur mission : étendre et unifier le domaine de la connaissance.

L'Académie française est créée en 1635 par Richelieu, pour « donner des règles à notre langue, et la rendre pure, éloquente, et capable de traiter les arts et les sciences ». Comme le dit explicitement le texte, la langue s'applique à tout, à la rhétorique, aux arts (au sens ancien des pratiques) comme aux sciences (aux systèmes théoriques). Le bon usage de la langue, le choix des mots, le sens précis des concepts, sont au fondement de toute connaissance. Aussi l'Académie française est-elle chargée non seulement d'élaborer le dictionnaire de la langue française, mais aussi de mettre au point une grammaire, une rhétorique, une poétique et d'examiner les ouvrages importants de littérature, d'histoire et de science sous le rapport de la langue. On ne distingue d'ailleurs pas alors nettement philosophie, grammaire, littérature et sciences. Comme l'a bien expliqué Marc Fumaroli, l'Académie française n'est donc pas seulement l'autorité suprême en matière de langue ; elle a pour fonction de « résumer l'inscription des Lettres dans la fabrique de l'État et de la société

française »<sup>1</sup>. Elle offre en conséquence un point de vue central et panoramique non seulement sur la littérature, mais sur la culture dans son ensemble. L'importance attachée à la langue comme facteur d'unité et de grandeur justifie que l'Académie soit placée au rang des cours supérieures et que ses règlements aient force de loi.

Les autres académies naissent dans la seconde moitié du siècle, à commencer par l'Académie de peinture et de sculpture en 1648. Charles Lebrun obtient des lettres patentes qui approuvent ses statuts, et libèrent ses confrères du joug des puissantes corporations d'artisans. Composée initialement de douze « anciens » réunis autour de Lebrun, placés sous la protection du chancelier Séguier, puis de Mazarin en 1655, la nouvelle académie est un lieu d'échanges et d'enseignement. L'Académie de France à Rome (1666), l'Académie royale de musique (1669) et l'Académie d'architecture (1671) complètent le dispositif dans les années suivantes. La place de la science entendue comme la théorie des arts dans ces compagnies n'est pas oubliée. Elle est incarnée par une catégorie particulière de membres (les membres honoraires : grands commis, hommes de cour, historiens, collectionneurs), mais n'est pas exclusive, ni même dominante, car ces académies sont avant tout des écoles, des lieux de pratique.

Entre temps, deux autres compagnies voient le jour. En 1663, Colbert désigne un groupe d'érudits, chargé de veiller aux devises latines des monuments et des médailles, élevés et frappés en l'honneur du Roi, à l'iconographie décorative des palais et aux thèmes mythologiques des festivités de la Cour, premier avatar de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'abord qualifiée Académie des inscriptions et médailles. De juin à décembre 1666 ont lieu chez Colbert des réunions de travail des « mathématiciens » d'une part (c'est-à-dire astronomes, mathématiciens et physiciens), des « physiciens » d'autre part (anatomistes, botanistes, zoologues, chimistes). Le 22 décembre, ils tiennent leur première séance commune à la Bibliothèque du Roi ; de ce jour, datent les séances plénières régulières et la tenue de registres de procès-verbaux de l'Académie des sciences.

Si l'on s'intéresse spécifiquement aux relations entre sciences et lettres à l'époque de la création des académies, on constate que la distinction entre les deux domaines diffère largement de celle que nous faisons aujourd'hui. D'une part, la langue apparaît comme un outil commun, la même langue est utilisée dans tous les domaines. D'autre part, les lettres entretiennent un rapport de proximité avec l'érudition, tandis que la création littéraire n'est accueillie nulle part spécialement. Enfin, seules certaines sciences ont leur académie : celles qui concernent la lecture du monde, avec une dimension d'observation et de classification principalement. Les académies créées au XVII<sup>e</sup> siècle n'ont ni le même statut ni la même mission dans le champ qui leur est dévolu : les unes sont surtout des lieux de pratique d'un art, les autres des cénacles érudits. Dès l'origine, l'Académie française se distingue nettement des autres par l'universalité de son objet, par sa composition et par son prestige.

Ces sociétés voient se préciser leurs règles et le périmètre de leur action à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le règlement du 20 janvier 1699 divise l'Académie des sciences en six classes : géométrie, astronomie, mécanique, anatomie, chimie, botanique. Pour sa part, la « petite académie » est élevée au rang d'institution royale par l'ordonnance du 16 juillet 1701. En janvier 1716, un arrêt du Conseil lui attribue son nom définitif d'Académie des inscriptions et belles-lettres. Que faut-il entendre par « belles-lettres » ? Selon Jean Leclant, elles sont le complément nécessaire de l'activité érudite de l'Académie : « En les cultivant, on amassait des matériaux qui pourraient servir à la construction d'un monument du bien-dire et contribuer ainsi à la plus grande gloire du roi. Les 'belles-lettres' supposaient la pratique éclairée des 'humanités' ; à travers elles se dessinerait plutôt l'esquisse de ce que nous appelons aujourd'hui

---

<sup>1</sup> Marc Fumaroli, « La Coupole », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire* [1986], Paris, Gallimard, « Quarto », 1997, t. 2, p. 1936.

les sciences humaines. Dans le champ du savoir, la compagnie recevait ainsi des lettres de noblesse qui la mettaient en parfaite égalité avec l'Académie des sciences »<sup>1</sup>.

La définition du domaine d'étude n'est donc pas étrangère à la fixation d'un statut social pour ceux qui le parcourent et l'enrichissent. L'histoire et la littérature, l'érudition et le style, ont partie liée. Quant à la science, elle signifie surtout la connaissance, sans exclusion de son champ les belles-lettres. Les Académies organisent le champ des savoirs en fonction de spécialités, ou plutôt de découpages préétablis et antérieurs (mathématique et physique, arts, arts mécaniques *versus* arts libéraux). Leur mode de recrutement, leur intervention dans la vie du royaume, les distinguent. Mais elles ont en commun de réunir une élite (les meilleurs praticiens et les meilleurs critiques) sous la tutelle et au service de la monarchie, et d'être des corps privilégiés.

### Lumières et sciences

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une époque de formidable expansion de l'activité scientifique et de mobilisation du public autour des questions de science (anatomie au début du siècle, étude des insectes vers 1720, botanique, conchyliologie). La multiplication des sociétés savantes, des musées privés, le succès des cours publics, en attestent. Dans les académies de province, comme l'a montré Daniel Roche, les sciences illustrent particulièrement bien le processus de diffusion culturelle<sup>2</sup>. Vouées à l'étude et à la diffusion des belles-lettres, les académies de province sont, elles aussi, progressivement chargées de cultiver les arts et les sciences. À l'exemple de Paris, elles confèrent au modèle scientifique une valeur exemplaire et l'incorporent dans le catalogue des normes d'action de la classe dirigeante urbaine : « Les sciences confirment la mutation sociale des milieux académiques en dévoilant une promotion de l'expérience et de l'expertise et en révélant également le rêve de l'aménagement utilitaire d'un monde laïcisé »<sup>3</sup>. Dès lors, la montée des sciences et des arts dans les travaux et les concours permet l'entrée du politique et confère à la culture des privilégiés la force d'une pensée organisatrice. L'histoire, pour sa part, figure rarement en tant que telle dans la titulature des sociétés provinciales du <sup>XVII<sup>e</sup></sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les relations des sociétés de province et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sont beaucoup moins fréquentes que celles qui les lient à l'Académie française ou à l'Académie des sciences. Mais le rôle et le statut de l'histoire changent nettement ensuite, au profit d'une histoire locale, érudite mais très ouverte dans ses curiosités et dans ses objets, qui légitime les sociétés provinciales dans leur expertise.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Académie des sciences contribue au mouvement scientifique, tout en le contrôlant étroitement. En outre, elle joue désormais un rôle de conseil auprès du gouvernement, sur des questions souvent technologiques (aérostats), toujours d'intérêt général, touchant la salubrité (alimentation de la capitale en eau, éclairage urbain, déplacement des abattoirs, falsification des cidres) et la santé publique (réforme des hôpitaux, thérapie mesmerienne), voire en matière de stratégie (production du salpêtre)<sup>4</sup> ou de justice (état des prisons). On voit se constituer des sociétés du même type, sur le modèle français, en Europe et aux États-Unis (à Berlin en 1700, à Moscou en 1725, en Suède en 1753 et à

---

<sup>1</sup> Jean Leclant, « Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres », dans Institut de France, *Histoire des cinq académies*, Paris, Perrin, 1995, p. 109.

<sup>2</sup> Daniel Roche, *Les Républicains des lettres, gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 155-156.

<sup>3</sup> Daniel Roche, *op. cit.*, p. 169.

<sup>4</sup> Christiane Douyère-Demeulenaere, *Histoire des cinq académies, op. cit.*, p. 211-213.

Philadelphie en 1769). Simultanément, les cadres théoriques de l'activité scientifique se modifient, accueillant de nouvelles disciplines et faisant une plus large place aux applications.

La réorganisation de l'Académie des sciences s'opère en 1785 sous l'impulsion de Lavoisier. Elle consiste en la création de deux nouvelles classes, l'une de physique expérimentale, l'autre d'histoire naturelle et de minéralogie ; la classe de botanique devient « botanique et agriculture », celle de chimie « chimie et métallurgie ». Ainsi, non seulement des réorganisations interviennent avant la Révolution, mais les découpages internes suivent les évolutions contemporaines. De nouveaux domaines s'ouvrent à l'activité académique : la géographie (voyages autour du monde, travaux de cartographie, de météorologie), l'économie politique (travaux sur la soude, le salpêtre, le chlore, dans le domaine agricole, le commerce des grains), l'anthropologie (travaux sur les races humaines et la physiologie), « l'art social » (statistique et démographie).

L'Académie des inscriptions et belles-lettres édicte aussi un nouveau règlement, le 22 décembre 1786. Celui-ci réoriente son activité, faisant de l'histoire son objet principal. Elle se consacre toujours à l'étude des langues (particulièrement des langues grecque, latine et orientales), des monuments, médailles, inscriptions, mais aussi aux titres, diplômes et antiquités, à la chronologie, à la géographie, et même « à l'étude des sciences, arts et métiers des anciens, et aux diverses littératures »<sup>1</sup>. En mythologie, en philologie, en numismatique, en droit antique, des voies nouvelles s'ouvrent. La mission de recherche, l'érudition l'emportent désormais sur la célébration du monarque. C'est pourquoi l'Académie des inscriptions et belles-lettres accueille bon nombre d'hommes d'Église, ou collabore avec ceux qui, comme les mauristes, contribuent alors à définir la méthode érudite et font avancer la connaissance dans les champ de l'archéologie, de l'histoire, ou de sciences auxiliaires (numismatique, sigillographie). Ces modifications du périmètre et des missions académiques ne concernent ni l'Académie française, un des cénacles de la philosophie des Lumières, mais comportant un foyer anti-philosophique actif<sup>2</sup>, ni les académies artistiques destinées surtout à alimenter les palais et les scènes royales en excellents praticiens.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on peut donc considérer qu'il existe deux académies scientifiques, orientées l'une (l'Académie des sciences) vers l'application, l'autre (l'Académie des inscriptions) vers la recherche pure, l'érudition. Toutes deux font œuvre littéraire dans leurs rapports et leurs discours. Toutes deux exercent aussi une autorité institutionnelle dans leur domaine propre, qui laisse en marge des cénacles savants toute une part des « auteurs » (la « bohème littéraire » à laquelle Robert Darnton fait la part belle dans la Révolution<sup>3</sup>).

### **L'Institut, une utopie révolutionnaire**

Pendant la Révolution, l'Académie des sciences continue de recevoir des missions du gouvernement, telle que l'unification du système des poids et mesures entreprise de 1790 à 1793, tandis que les académies dans leur ensemble deviennent la cible d'attaques concernant leur statut de corps privilégiés. Le 25 novembre 1792, leurs élections sont suspendues. En décembre, un rapport de Gilbert Romme estime que « l'existence de ces corps privilégiés blesse tous nos principes républicains, attaque l'égalité et la liberté de penser, et nuit au

---

<sup>1</sup> Au sujet des réformes des académies et de leur statut, voir notamment Léon Aucoc, *L'Institut de France, lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies de l'Institut, 1635-1889*, Paris, 1889.

<sup>2</sup> Comme en témoigne le discours de réception à de Lefranc de Pompignan, flétrissant les doctrines subversives de l'Encyclopédie.

<sup>3</sup> Cf. notamment Robert Darnton, *Bohème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, trad. fr. Éric de Grolier, Paris, Gallimard, 1983.

progrès des arts ». Mais il ajoute que « si leur organisation est vicieuse, les éléments en sont bons »<sup>1</sup> et serviront dans l'organisation nouvelle de l'Instruction publique. La République n'entend pas se priver des services des savants. Le 8 août 1793, un rapport de Grégoire juge les académies « gangrenées d'une incurable aristocratie »<sup>2</sup>. Il entraîne leur suppression. Mais l'article 3 du décret charge le Comité d'Instruction publique de la Convention de « présenter un plan d'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts »<sup>3</sup>. Le 24 juillet 1794, les biens des académies sont affectés à la République.

Dans la Constitution de l'an III, l'article 298 stipule : « Il y a pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences »<sup>4</sup>. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la Convention adopte le rapport de Daunou précisant la nature de cet Institut national. Il s'inscrit dans le sillage des Lumières, non sans réaction anti-monarchique, comme en témoigne le rapport de l'archiviste Pierre Daunou : « Nous avons emprunté de Talleyrand et de Condorcet le plan de l'Institut national. Idée grande et majestueuse dont l'exécution doit effacer en splendeur toutes les académies des rois, comme les destinées de la France républicaine effacent déjà les plus brillantes époques de la France monarchique »<sup>5</sup>. Il adopte un modèle républicain, démocratique, égalitaire : « Ce sera en quelque sorte l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la République des lettres, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent, la plus magnifique récompense des grands efforts et des grands succès »<sup>6</sup>. Dérivé de l'entreprise encyclopédique, le modèle de la république des lettres, élaboré au XVIII<sup>e</sup> siècle, donne une sorte de magistère aux hommes de lettres, comme représentants de l'intelligence, par delà les hiérarchies sociales et les frontières des royaumes. La science est conçue comme une branche des lettres, au service du progrès et de l'humanité. L'idée concorde avec l'idéal de la France révolutionnaire comme « grande nation », terre de liberté, d'égalité et de fraternité. L'Institut est explicitement chargé de continuer les travaux commencés par les académies des sciences et des inscriptions<sup>7</sup>. Le redécoupage qui s'opère tranche donc dans le vif ; l'Institut n'hérite que des deux académies monarchiques, la distribution du travail « le force à ne s'occuper que de travaux utiles »<sup>8</sup>.

Pas question non plus de revenir au système de nomination ancien. L'Institut sera libéré du joug des supériorités sociales et de l'arbitraire royal. Il se distinguera nettement des anciennes académies par le choix et les modalités de collaboration de ses membres. Les formes de cooptation, les hiérarchies, les grades, les titres disparaissent au profit du terme unique de « membre de l'Institut ». La province n'est plus éclipsée par la capitale : l'Institut compte cent-quarante-quatre membres parisiens, autant d'associés dans les départements et vingt-quatre associés étrangers. La loi prévoit en outre qu'il désignera tous les ans au concours vingt citoyens chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, en France ou à l'étranger. Cette disposition restera malheureusement lettre morte. Le Directoire nomme le 20 novembre 1795 les premiers membres (deux par section, soit le tiers des

---

<sup>1</sup> Gilbert Romme, *Rapport sur l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1793, p. 7.

<sup>2</sup> Abbé Grégoire, « Rapport et projet de décret présenté au nom du Comité d'Instruction publique à la séance du 8 août 1793 », reproduit dans Bernard Deloche et Deniaud *La culture des sans-culottes*, éditions de Paris / Presses du Languedoc, 1989, p. 83-91.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>4</sup> Léon Aucoc, *L'Institut de France*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>5</sup> *Ibidem.*

<sup>6</sup> *Ibidem.*

<sup>7</sup> Article 25 du décret fondateur.

<sup>8</sup> Discours inaugural de Daunou, cité par Bronislaw Baczko, *Une Éducation pour la démocratie*, Paris, Gallimard, 1982, p. 60.

membres), qui cooptent leurs confrères. Les élections destinées à pourvoir les sièges ont lieu le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795). Chaque classe propose une liste de trois noms pour chacun des sièges vacants, l'ensemble des membres déjà désignés vote. Beaucoup de membres de l'Institut ont appartenu aux académies, mais ils ne se retrouvent pas obligatoirement dans les mêmes sections.

En effet, la restructuration du monde académique s'accompagne d'une redéfinition de son domaine. Elle matérialise la primauté des sciences, accueillies dans deux des trois classes qui constituent le corps unique : celle des sciences physiques et mathématiques, celle des sciences morales et politiques, celle de littérature et beaux-arts. Parmi les cent-quarante-quatre membres parisiens, soixante appartiennent à la première classe, trente-six à la deuxième, quarante-huit à la troisième.

L'expression de « sciences morales et politiques » avait été employée dès 1782 par Condorcet dans son discours de réception à l'Académie française. Dix ans plus tard, il l'avait repris dans son projet de décret sur l'Instruction publique proposé à l'Assemblée législative (20 avril 1792). Les philosophes estimaient qu'à côté des sciences exactes il fallait faire une place aux sciences de l'homme et de la société. L'humain n'était plus conçu comme un corps relevant de la médecine et une âme relevant de la religion (de la philosophie morale), mais comme un tout organisé susceptible d'une approche intégralement scientifique. Ce que l'on appelle l'Idéologie (une philosophie matérialiste de l'homme, un système du monde fondé sur le rapport étroit des mots et des choses) triomphe dans la deuxième classe. Initialement divisée en six sections (analyse des sensations et des idées, morale, science sociale et législation, économie politique, histoire et géographie), celle-ci accueille beaucoup de philosophes. Ni la métaphysique ni la morale n'y ont de place attitrée (morale s'entendant comme science des mœurs, ce que nous appellerions anthropologie, dans la section qui lui est consacrée). La science sociale, la législation, l'économie politique, l'histoire, et la géographie (humaine) sont des points de vue divers mais convergents sur l'homme comme animal social. La philosophie n'existe pas comme une section spéciale, mais elle chapeaute l'ensemble des sciences morales.

À vrai dire, la réorganisation prend tout de même la forme d'une revanche, pour ne pas dire d'une vengeance, contre l'Académie française, dont la primauté ancienne paraissait un défi à l'égalité, et qui faisait en outre figure de foyer du royalisme. Les anciens membres de l'Académie française sont reversés dans la deuxième et la troisième classes, en donnant systématiquement la priorité à la philosophie sur la littérature, mais en faisant cohabiter des personnalités et des convictions très diverses. L'Idéologie, « philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle tendant naturellement à se décanter en positivisme »<sup>1</sup> domine nettement dans la première section de la classe des sciences morales<sup>2</sup> tandis que les spiritualistes peuplent la deuxième<sup>3</sup>. La section d'histoire se distingue nettement des autres en ce qu'elle est entièrement composée de membres étrangers aux assemblées politiques, de messieurs âgés, ecclésiastiques de formation, professeurs de métier : Levesque, (réfugié dans son travail de traducteur), Delisle de Sales (ancien prêtre de la Congrégation, homme de lettres), Anquetil (autre ecclésiastique, historien minutieux de la Ligue et du XVII<sup>e</sup> siècle), Bouchaud (professeur de droit, historien du droit romain), Dacier, Legrand d'Aussy, (jésuite, spécialiste d'histoire littéraire) et Poirier (bénédictin archiviste). Ces historiens très traditionalistes d'opinion ne sont d'ailleurs pas les moins novateurs en matière de sujets ni de méthodes.

---

<sup>1</sup> Marc Régaldo, *Un Milieu intellectuel : la Décade philosophique 1794-1807*, Paris / Lille 1976, t. 2, p. 643-644.

<sup>2</sup> Avec Volney, Levesque de Pouilly, Cabanis, Garat, Ginguéné.

<sup>3</sup> Bernardin de Saint-Pierre, Mercier, Naigeon, Lakanal, La Réveillère-Lepeaux, Grégoire.

Les caractéristiques originales de l'Institut tiennent enfin à son lien organique avec le système de l'Instruction publique de conception révolutionnaire<sup>1</sup>. Il doit être un lieu de découvertes, de validation, de diffusion des connaissances, mais aussi un lieu d'enseignement<sup>2</sup>, couronnant l'édifice des institutions de savoir nouvelles : Archives nationales (7 messidor an II), École normale (9 brumaire an III), École polytechnique (7 vendémiaire an III), Conservatoire des arts et métiers (19 vendémiaire an IV). Pour les hommes de la Révolution, l'Instruction publique est un enjeu central. La loi de brumaire an IV qui fonde l'Institut pose surtout les bases de tout le système éducatif nouveau. Nombre de membres de l'Institut enseignent en personne à l'École normale. Mais on renonce rapidement à cet aspect de la mission de l'Institut, pour le « soustraire au péril de se considérer jamais comme une sorte d'autorité publique », et n'exercer dans son domaine que « l'influence lente et toujours utile de propager les lumières »<sup>3</sup>. L'Institut national tient sa première séance au complet le 15 germinal an IV (4 avril 1796). Le discours d'ouverture de Daunou le définit comme « une encyclopédie vivante » et présente sa mission conformément aux valeurs nouvelles, de transparence, de progrès, de liberté, d'universalité : « Cet Institut raccordera toutes les branches de l'instruction ; il leur imprimera la seule unité qui ne contriste pas le génie et qui n'en ralentisse pas l'essor ; il manifestera toutes les découvertes, pour que celle qui aura le plus approché de la perfection exerce le libre ascendant de l'estime et devienne universelle parce qu'elle sera sentie la meilleure »<sup>4</sup>.

### **Architecture et divisions internes : des révisions politiques**

L'Institut connaît dans les vingt ans qui suivent sa naissance un grand nombre de modifications, conformes à la fois aux évolutions scientifiques et aux vicissitudes politiques, qui à la fois résultent d'un *lobbying* actif et manifestent la valeur symbolique de l'institution. La première réforme a lieu en janvier 1803 (3 pluviôse an XI), à un moment où Napoléon perce sous Bonaparte, où le Consulat tente d'enraciner les conquêtes sociales de la Révolution tout en recréant un pouvoir monarchique. Elle s'opère dans un contexte de réorganisation de l'Instruction publique, la loi scolaire du 11 floréal an X (1er mai 1802) rendant la première place au latin et rétablissant la domination ecclésiastique dans l'enseignement élémentaire, cependant que dans les lycées, les sciences cohabitent avec les humanités classiques. Les points essentiels des réformes révolutionnaires sont abandonnés. La répudiation de la science, dont l'enseignement est dès lors assimilé à la Révolution, surtout lorsqu'elle est conçue comme un moyen de réforme de l'État, aura des effets durables. Rétrogradant le savant du rôle de prophète à celui de technicien, l'Empire rend aussi possible l'idolâtrie des hommes de lettres pendant la Restauration.

La réforme concerne la première classe de l'Institut, qui comportait initialement dix sections : géométrie, arts mécaniques, astronomie, physique expérimentale, chimie, histoire naturelle et minéralogique, botanique et physique végétale, anatomie et zoologie, médecine et chirurgie, économie rurale et art vétérinaire. En 1803, la création d'une classe de géographie et de navigation amène la réorganisation en onze sections divisées en quatre

---

<sup>1</sup> La plupart des projets de réorganisation académique (ceux de Mirabeau, Talleyrand et Condorcet) allaient dans ce sens, mais sans préciser les modalités pratiques. À partir de 92, cette orientation fut rejetée au profit d'une conception plus axée sur l'éducation et la conception initiale ne retrouva qu'avec Thermidor l'oreille du gouvernement.

<sup>2</sup> Sophie-Anne Leterrier, « L'Institut, une encyclopédie toujours étudiante et toujours enseignante », dans *Revue du Nord*, t. LXXVIII, n° 317, octobre-décembre 1996, p. 923-927.

<sup>3</sup> Léon Aucoc, *L'Institut de France, op. cit.*, p. 33.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 34.

ensembles : géométrie, mécanique, astronomie, géographie et navigation, physique générale / chimie, minéralogie, botanique, économie rurale et art vétérinaire / anatomie et zoologie / médecine et chirurgie. Chaque section compte six membres résidant, il existe en outre huit associés étrangers et soixante associés non résidant répartis entre les sections.

L'Académie française avait été la plus touchée par la réorganisation révolutionnaire : nombre de ses survivants avaient été tenus à l'écart, notamment Morellet et Suard<sup>1</sup>. Dès 1800, sur fond de campagne de presse, ce sont eux qui persuadent Lucien Bonaparte de reconstituer l'Académie française à part de l'Institut, mais sans entraîner la conviction de Napoléon Bonaparte (alors premier Consul). Celui-ci choisit finalement de ressusciter les anciennes académies au sein de l'Institut, ce qui est bien conforme à l'ensemble de l'œuvre de stabilisation post-révolutionnaire et de fusion menée par l'Empire dans d'autres domaines. Le 23 janvier 1803, celui-ci est donc réorganisé en quatre classes correspondant aux académies supprimées : la première de sciences physiques et mathématiques (63 membres), la deuxième de langue et littérature française (44 membres), la troisième d'histoire et littérature ancienne (40 membres), la quatrième de beaux-arts (28 membres). La deuxième classe réunit les anciens membres de l'Académie française et les Idéologues et manifeste une volonté de réconciliation plutôt que d'ostracisme. Mais l'Idéologie ne subsiste que de façon temporaire dans l'édifice savant. La littérature y revient explicitement, comme activité de création, tandis que la littérature ancienne est rejetée du côté de l'histoire.

En 1816 a lieu la restauration des académies proprement dites. L'Académie française reprend le premier rang, dû à son ancienneté, comme le précisent les statuts. « Aussitôt que la divine Providence nous a rappelé sur le trône de nos pères, notre intention a été de maintenir et de protéger cette savante compagnie, mais nous avons jugé convenable de rendre à chacune de ces classes son nom primitif afin de rattacher leur gloire passée à celle qu'elles ont acquise »<sup>2</sup>. Par la même occasion, disparaît la classe des sciences morales et politiques, dont une partie des membres seulement est intégrée dans les académies restaurées.

Sous la Restauration, l'Académie des sciences, dont Arago est le secrétaire, est le bastion de l'opposition, tandis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres est conservatrice à tous égards (Champollion aura bien du mal à s'imposer contre le parti des « éteignoirs »<sup>3</sup>, malgré le soutien du secrétaire perpétuel, Dacier). L'opposition d'esprit de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions a donc survécu à la Révolution. Elle est résumée de façon amusante par Louis Reybaud dans l'un des chapitres de son roman, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (deuxième partie, chapitre XIV : « La haute science »), où le héros rencontre successivement des membres des deux sociétés. Aux réunions publiques de l'Académie des sciences, peuplée de « vedettes » et d'experts hyper-spécialisés<sup>4</sup>, s'oppose une « académie d'intimes »<sup>1</sup>, « académie des familles »<sup>2</sup>, présentée

---

<sup>1</sup> André Morellet (1727-1819) est un homme de lettres et un homme d'église ; il entre à l'Académie en 1785 et sera le dernier directeur de l'ancienne Académie. Il prendra part, comme Jean-Baptiste-Antoine Suard, aux travaux de reconstruction de l'Académie en 1800 et retrouvera son fauteuil en 1803. Suard (1732-1817) est un littérateur entré à l'Académie en 1774 après l'annulation de sa première élection par le Roi en 1772. En 1803, il retrouve son fauteuil et est nommé secrétaire de l'Académie.

<sup>2</sup> Léon Aucoc, *L'Institut de France, op. cit.*, p. 45.

<sup>3</sup> Champollion désignait lui-même sous le nom d'« éteignoirs » les savants catholiques qui tentèrent de faire obstacle à la reconnaissance de ses découvertes qui menaçaient de mettre à mal la chronologie chrétienne. Voir aussi à ce propos l'article de Sophie-Anne Leterrier relatif à la découverte de Champollion dans Jacqueline CARROY, Nathalie RICHARD (dir.), *La découverte et ses récits en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>4</sup> À côté d'hommes vraiment éminents, « la foule des savants médiocres enragés dans une spécialité », un spécialiste des hyménoptères et des scolopendres, un géologue pour lequel le trapp n'a plus de secret, un expert de la respiration des plantes entre autres cf. Louis Reybaud, *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, Sophie-Anne Leterrier (éd.), Paris, Belin, 1997, p. 276 sqq.

comme « la cinquième roue du carrosse » de l'Institut, partagée entre « Egyptiens », « Grecs » et représentants d'autres contrées plus exotiques : « A proprement parler, cette académie [des inscriptions] n'a pas de physionomie propre. Littéraire, elle se confond avec l'Académie française; archéologique, elle confine à l'Académie des beaux-arts ; scientifique, elle touche par quelques points, tels que la géographie et l'histoire, à l'Académie des sciences...»<sup>3</sup>. Il faut attendre le 26 octobre 1832 pour que soit créée l'Académie des sciences morales et politiques, divisée en cinq sections : philosophie, morale, législation, droit public et jurisprudence, économie politique et statistique<sup>4</sup>, histoire générale et philosophique. Comme l'avait été la suppression de la Classe des sciences morales, la création de l'académie du même nom est essentiellement un acte politique et symbolique.

Chaque nouveau régime politique s'accompagne donc d'une réorganisation du monde académique national. On peut lire ces épisodes comme le triomphe de partis, de clans ; elles sont cependant toujours significatives de la conception qu'a le gouvernement des domaines de savoir, de l'autorité qui doit en découler, des liens entre savoirs et pouvoirs. En dépit de toutes ces réorganisations, le statut des académies reste d'ailleurs inchangé : elles composent une élite officielle, qui secrète une orthodoxie, non pas tant dans son activité quotidienne, dans ses recherches, ses publications, que lors des séances publiques, du jugement des concours, qui sont l'occasion de formuler une orthodoxie, voire de prononcer des excommunications<sup>5</sup>.

Les rapports noués entre sciences et lettres évoluent au fil des réorganisations. Les sciences perdent la prééminence qui était la leur sous la Révolution, et leur extension au domaine de l'humain disparaît à la faveur des réorganisations, avant la recréation de 1832. C'est comme héritière de 1789 que la monarchie de Juillet se donne pour mission de restaurer la deuxième classe supprimée par préterition en 1803. C'est pourquoi il s'agit de l'un des premiers actes du ministère de François Guizot, acte symbolique aussi qui passe par le rappel des anciens membres. Mais l'héritage est largement infléchi par le contenu des sections. La philosophie a la première place, mais elle ne se résume plus à l'analyse des sensations et des idées ; la morale s'ouvre aussi à une forme d'investigation psychologique subjective tout à fait étrangère à la Deuxième classe. Le terme de « science sociale » disparaît de l'intitulé de la troisième section, tandis que celui de « statistique » est adjoint à la quatrième. La géographie est dissociée de l'histoire, et celle-ci est qualifiée « générale et philosophique » pour bien marquer son ambition théorique, et la distinguer de l'histoire érudite cultivée à l'Académie des inscriptions.

C'est aussi à Guizot que l'on doit le développement des sociétés savantes et la naissance du Comité des travaux historiques et scientifiques<sup>6</sup>. Sous l'impulsion du ministre historien, le gouvernement de Juillet fait de la recherche et de la publication des sources de l'histoire nationale une affaire d'État et un élément de laïcisation de l'érudition. Salvandy, qui succède à Guizot à la tête de l'Instruction publique, le réorganise en 1837 en créant cinq comités reliés aux sections de l'Institut (« Langue et littérature » présidé par Villemain, « Histoire positive, des chroniques, chartes et inscriptions » par Sylvestre de Sacy,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>4</sup> La statistique officielle naît sous l'Empire (sous la tutelle des préfets) ; la statistique judiciaire se développera sous la Restauration ; Thiers fera créer une direction de la statistique au ministère du commerce en 1833.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet Sophie-Anne Leterrier, « La Censure académique », dans Pascal Ory (dir.), *La Censure en France, histoire culturelle*, Paris, Complexe, 1997, p. 27-42.

<sup>6</sup> Louis Bergès, « Le C.T.H.S. et les sociétés savantes », dans Christian Amalvi (dir.), *Les Lieux de l'histoire*, Paris, Colin, 2005, p. 127-136.

« Sciences » par Thénard, « Arts et monuments » par Gasparin, « Sciences morales et politiques » par Victor Cousin). Le Comité devient permanent et s'oriente de plus en plus vers l'encadrement de l'activité des sociétés savantes.

### **L'histoire entre sciences, lettres, et politique**

La rénovation de l'histoire est particulièrement significative de l'évolution qui s'opère. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, le système des belles-lettres est divisé en trois genres principaux : la poésie, l'éloquence et l'histoire<sup>1</sup>, qui communiquent, se recoupent. L'histoire est un domaine propre de l'Académie française comme genre littéraire. L'histoire-science, née des travaux érudits des congrégations, triomphe à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les choses évoluent dans le sens d'une promotion de la dimension civique plutôt que de la dimension méthodique. Au Collège de France, la première chaire d'histoire est créée en 1769 par transformation d'une des deux chaires d'hébreu originelles. Simultanément, l'arrête du Conseil d'État y crée une chaire de physique. Le titulaire de la nouvelle chaire, l'abbé Garnier, définit l'histoire « un composé de critique, de politique, de morale et de rhétorique »<sup>2</sup>, et insiste sur son importance civique, qui justifie qu'elle s'annexe en 1778 la chaire voisine de philosophie morale pour devenir en 1791 la chaire d'histoire et de morale (qui a duré jusqu'en 1892).

Sous la Révolution, dans la Classe des sciences morales et politiques, s'élabore un ambitieux programme de refonte de la discipline, dans le sens d'une histoire philosophique, histoire de la civilisation, histoire des peuples élargie à celle des techniques et de l'économie, moins occupée d'événements militaires et politiques. Cette histoire se présente comme la science auxiliaire d'une anthropologie et d'une politique orientées selon les valeurs révolutionnaires, un moyen de se réapproprier le passé pour maîtriser l'avenir. Comme l'explique Augustin Thierry<sup>3</sup>, la rénovation de l'histoire de France se présente alors sous deux faces : l'une scientifique et l'autre politique. Le clivage ne passe pas entre sciences et lettres, mais entre l'érudition classique et un savoir complet, synthétique, qui enseigne l'homme dans son entier, un savoir mis au service des citoyens et du gouvernement.

Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire ne renonce ni à sa scientificité, ni à sa littérarité. Mais chaque génération entraîne des rééquilibrages. Alors que la génération de la Révolution ne jure que par la science, celle de la Restauration fait de la question du style une pierre angulaire de la nouvelle histoire. Walter Scott, Balzac se veulent historiens. L'histoire dite « romantique » cultive simultanément les deux aspects, créant une discipline tout à la fois scientifique (objective, documentée, méthodique) et littéraire, dans la mesure où l'intuition, l'empathie, y suppléent aux matériaux manquants, et où le style attachera les lecteurs, que rebute la sécheresse de l'érudition<sup>4</sup>. Tandis que le rationalisme voltairien devient suspect, on promeut l'imagination.

La rénovation de l'histoire se fait au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans un contexte où le rôle de l'éloquence et de la culture littéraire n'est pas remis en question, d'autant moins d'ailleurs que la valorisation de l'éloquence accompagne les progrès d'une culture politique

---

<sup>1</sup> Sophie-Anne Leterrier, « L'Académie française », dans Christian Amalvi, *op. cit.*, p. 169-175.

<sup>2</sup> Alice Gérard, « L'Enseignement supérieur de l'histoire en France de 1800 à 1914 », dans Christian Amalvi, *op. cit.*, p. 242-302.

<sup>3</sup> Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France, Courrier français*, juillet 1820.

<sup>4</sup> Cf. Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*, Paris, Garnier, 1834, p. 13 : « J'avais l'ambition de faire de l'art en même temps que de la science, d'être dramatique à l'aide de matériaux fournis par une érudition sincère et scrupuleuse. »

démocratique. Mais la définition de l'histoire nouvelle contre l'érudition classique (ou plutôt au-delà de celle-ci) tient moins à la littérarité qu'au statut et au public du texte historique. Les historiens de la nouvelle génération ont l'ambition de donner à leurs contemporains des clés de lecture de leur époque. La vulgarisation historique (qui passe d'ailleurs aussi par la scène et les arts en général) est la conséquence de la conception de l'histoire, non plus comme enseignement moral, mais comme science civique.

Dans ses *Essais sur l'histoire de France* (Paris, 1823), Guizot associe les méthodes de l'érudition classique et des vues philosophiques très larges. Il emploie une métaphore pour justifier cette ambition totalisante: « Les faits proprement dits, les événements extérieurs, visibles, sont le corps de l'histoire ; ce sont les membres, les os, les muscles, les organes, les éléments matériels du passé ; leur connaissance et leur description constituent ce qu'on pourrait appeler l'anatomie historique. Mais pour la société comme pour l'individu, l'anatomie n'est pas toute la science. Non seulement les faits subsistent, mais ils tiennent les uns aux autres ; ils se succèdent et s'engendrent par l'action de certaines forces, qui agissent sous l'empire de certaines lois. Il y a, en un mot, une organisation et une vie des sociétés comme de l'individu. Cette organisation a aussi sa science, la science des lois cachées qui président au cours des événements. C'est la physiologie de l'histoire »<sup>1</sup>. Entre l'anatomie, la physiologie, et la physique sociale, l'histoire se définit donc comme science.

Quelques années plus tard, le Comité des travaux historiques, créé par Guizot (devenu ministre), étend largement le cadre de la collection des monuments nationaux (circonscrit par les érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle aux institutions) à l'histoire intellectuelle et morale, à celle des sciences, des lettres et des arts, abaissant à son tour toute frontière artificielle entre l'histoire et les sciences<sup>2</sup>. D'autres vont encore plus loin, comme les saint-simoniens qui réclament une histoire positive, sociale, expérimentale<sup>3</sup> - et cela bien avant Taine et l'école méthodique - ou des historiens originaux et isolés comme Félix Monteil qui prône, contre l'histoire-bataille, une histoire polyphonique et anecdotique racontée par ses acteurs<sup>4</sup> [41](#).

Mais dans la mesure où l'Université ne joue pas encore son rôle dans ses facultés de lettres, l'organisation de la recherche historique continue pendant la majeure partie du siècle de dépendre des académies et des sociétés savantes, qui y exercent leur autorité. Dans ces corps, le partage entre science et lettres est clairement matérialisé. Aux prix spécifiques récompensant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les travaux, dont le principal, le prix Gobert, récompense « le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France », répond à l'Académie française un autre prix (fondé lui aussi par le baron Gobert) qui couronne « le morceau le plus éloquent de l'histoire de France ». Les érudits de l'Académie des inscriptions critiquent et disqualifient l'histoire romanesque<sup>5</sup>. Il y a bien une histoire officielle, un académisme historique, incarné successivement par Augustin Thierry et par Henri Martin. C'est pourquoi dans *Bouvard et Pécuchet*, Dumouchel, le professeur des anti-

---

<sup>1</sup> François Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, dans Boris Reizov, *L'Historiographie romantique française 1815-1830*, Moscou, Éditions en langues étrangères, s. d., p. 224.

<sup>2</sup> Je reprends les termes mêmes employés par Xavier Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques, histoire et documents*, Paris, 1886, p. 1.

<sup>3</sup> Voir par exemple Bazard, « Considérations sur l'histoire » dans *Le Producteur*, 1826, 4e volume.

<sup>4</sup> Félix Monteil, *Les Français pour la première fois dans l'histoire de France, ou poétique de l'histoire des divers états*, Paris, Coquebert, 2e éd. 1841.

<sup>5</sup> Cf. le jugement pour le prix Gobert du 25 septembre 1840, disqualifiant Félix Monteil au profit de Jean-Jacques Ampère.

héros de Flaubert, estime que « L'Institut devrait établir une sorte de canon, prescrivant ce qu'il faut croire ! »<sup>1</sup>.

En somme, lorsque l'on examine la question des relations entre sciences et lettres à l'aune des académies, on se rend compte que la définition des domaines n'y est pas étrangère à des considérations d'un autre ordre, notamment politiques. Ce qu'on entend par science va de pair avec ce que l'on attend de la science. Une science ne se définit pas seulement par des procédures, une méthode, un discours, mais par des finalités sociales et politiques, par des acteurs, par un public, par un statut. Toute proportions gardées, l'Université de notre temps, avec ses hiérarchies statutaires et symboliques, son universalité proclamée et ses frontières disciplinaires, ressemble aux académies d'avant 1870. Comme les restructurations académiques, les créations de chaires, l'ouverture de nouveaux domaines de recherche et d'enseignement, ne résultent jamais d'évolutions purement intellectuelles, mais de rapports de force et de stratégies collectives et individuelles. Les configurations académiques ont beaucoup à nous apprendre à ce sujet.

**Mots-clefs :** académie, institut, histoire, politique, belles-lettres, sciences.

**Bio-bibliographie :** Sophie-Anne Leterrier est Professeur en Histoire contemporaine à l'université d'Artois. Elle est spécialiste de l'historiographie au XIX<sup>e</sup> siècle et de la musique. Elle est l'auteur, notamment, de *Le XIX<sup>e</sup> siècle historien, anthologie raisonnée*.

---

<sup>1</sup> Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet* [1880], Claudine Gothot-Mersch (éd.), Paris, Gallimard, « Folio », 1979, p. 191.